

# La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

vous offre un



# COMPOSTEUR

& vous aide à valoriser vos biodéchets !

AGENDA - 2<sup>ème</sup> SEMESRE 2023  
PERMANENCES DE RETRAIT

## BLOYE

Vendredi 29.09  
16h30 à 18h30

Foyer rural  
«Yves de Mouxy»  
Place de l'église

## ETERCY

Samedi 7.10  
10h à 12h

Local des Luches

## HAUTEVILLE- SUR-FIER

Samedi 18.11  
10h à 12h

Sous le préau de la mairie

## MARCELLAZ- ALBANAIS

Samedi 2.09  
10h à 12h  
& Samedi 14.10  
10h à 12h

Devant le bâtiment du parc  
technique  
(terrain de boules)

## MASSINGY

Mardi 12.09  
16h à 18h

Parking de l'école

## MOYE

Vendredi 15.09  
15h à 17h

Parvis de la salle  
d'animation

## RUMILLY

Tous les mercredis  
15h à 17h

Centre technique  
intercommunal  
4 route des Bois  
à Broise

Tous les vendredis  
13h30 à 16h

Centre technique  
communal  
1 rue de Madrid

## SALES

Samedi 30.09  
& Samedi 28.10  
10h à 12h

Chef lieu  
Place de la Mairie

## THUSY

Samedi 4.11  
10h à 12h

Mairie

## VALLIÈRES- SUR-FIER

Mercredi 13.09  
10h à 12h

Sous le préau  
Place du Marché

Samedi 21.10  
10h à 12h

Chalet de don «Val'horizon»  
Parking de la mairie

## VAULX

Mardi 7.11  
17h à 19h

Place Charles de  
Gaulle

(près de la boulangerie)



## MODALITÉS DE RÉSERVATION

**Réservation obligatoire** auprès du service **Prévention et Valorisation des Déchets** à : [dechets@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:dechets@rumilly-terredesavoie.fr) ou au 04 50 01 86 91.

Un **justificatif de domicile** de moins de trois mois devra être présenté et un **bon de mise à disposition** signé lors du retrait.

## MISE À DISPOSITION

Mise à disposition **gratuite** d'un **modèle unique** de composteur en plastique de **400L**, en matière plastique 100% recyclée et recyclable, et d'un **bioseau de 10L**.

Le composteur est livré **en kit** et peut-être chargé dans une voiture.

## CONDITIONS

Vous habitez sur le territoire de la Communauté de Communes (74150), en logement bénéficiant d'un **espace individuel en pleine terre**.  
Les foyers ayant déjà bénéficié d'un composteur de la Communauté de Communes pourront **renouveler leur matériel après 5 ans**.

Financé par

